

CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE RAFFETOT

Procès-Verbal de la séance du 27 Septembre 2019

Membres en exercice : 11
Présents : 08
Votants : 11

Date de la convocation : 23/09/2019
Date d'affichage : 23/09/2019

Le vendredi vingt-sept septembre de l'année deux mille dix-neuf, à dix-huit heures,

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno CADIOU, Maire.

Étaient présents : B. CADIOU, C. CHARBONNIER, J. DEHAIS, L. LEVER, M. MAUGER, C. LECOMTE, F. GILBERT, T. FERAILLE.

Étaient absents : W. DESSOLES qui donne pouvoir à B. CADIOU et M. DALLET-THUILLIER qui donne pouvoir à F. GILBERT, C. LEMONNIER qui donne pouvoir à M. MAUGER

Monsieur Lionel LEVER est élu secrétaire.

RÉVISION STATUTAIRE 2020 DU SDE76

VU : La délibération 2019/06/21-04 du SDE76,

CONSIDÉRANT :

- Monsieur le Maire présente les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime – SDE76 votés le 21 juin 2019 qui lui permettent :
 - o de sécuriser ses compétences actuelles,
 - o de prendre de nouvelles missions pour accompagner la transition énergétique sur ses territoires,
 - o de pouvoir accueillir d'autres collectivités comme les EPCI.
- Monsieur le Maire indique que ces nouveaux statuts prévoient le maintien des missions et compétences actuelles en électricité, gaz, éclairage public et télécommunications électroniques, ainsi que le maintien du mode de gouvernance existant avec notamment ses 14 Commissions Locales de l'Énergie (CLÉ) inchangées.
- Les nouveaux statuts prévoient des compétences optionnelles pour améliorer ses missions historiques, mais également d'engager de nouvelles actions pour relever les défis d'aujourd'hui sur :
 - o la transition énergétique,
 - o l'équipement énergétique de son territoire,
 - o la participation aux Plans Climat Air Énergie (PCAET),
 - o le conseil en énergie et les travaux d'efficacité énergétique,
 - o la production d'énergie d'origine renouvelable,
 - o les réseaux publics de chaleur et de froid, le bois énergie,
 - o la mobilité à faible émission de carbone (hydrogène, GNV, électrique),
 - o la gestion simple et intelligente de l'énergie : réseaux communicants, stockage d'énergie.
- Les modalités d'adhésion des EPCI sont également prévues.

Puis, il donne lecture du projet de statuts et de règlement intérieur annexés à la présente délibération, ainsi que de la note descriptive.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, décide :

Nombre de voix pour : 10 Nombre de voix contre : et Nombre d'abstentions : 1

- d'adopter les statuts 2020 et le règlement intérieur 2020 du SDE76,

MAINTENANCE ET DEPANNAGE PONCTUEL DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Le Maire propose que l'on réétudie la proposition d'adhésion du marché de maintenance des éclairages public proposé par le SDE 76 car il est encore possible d'adhérer au service de maintenance de l'éclairage public et ce pour une durée de 4 ans à une date que nous aurons prédéfinie avec le SDE76 afin d'établir le chiffrage, un début de contrat pouvant partir à compter du 1er janvier 2020.

En effet, la procédure est la suivante, nous devons remplir un questionnaire patrimonial qui permettra de faire une proposition financière chiffrée avec les éléments fournis au plus proche de la réalité. (incluant le nombres de foyers lumineux et d'armoires de signalisation lumineuses sur votre commune).

Si notre commune ne possède pas le géo-référencement de ses armoires et foyers, il sera chiffré des travaux préparatoires subventionnés à hauteur de 80% par le sde76 et 20% à la charge de la commune en plus de la maintenance préventive et curative sur une période 4 ans.

Par ailleurs, notre commune faisant partie du lot géographique SMEP 10, ce sera l'entreprise FORLUMEN chargée de la maintenance sur la commune et non l'entreprise RESEAUX ENVIRONNEMENT.

DEFENSE INCENDIE ROUTE DE BOLBEC ET RUE DE LA MAIRIE

En Aout dernier nous avons reçu l'attestation de réception portant sur le point d'eau sis route de Baclair. Une bache de 60m3 est donc installée pour défendre les 7 habitations

Suite la rencontre des services de Caux Seine Agglo, deux options étaient envisageables pour couvrir la zone autour l'entreprise Orange, le chemin de la ferme et le chemin de la plaine :

Augmentation du diamètre des canalisations d'eau potable route de Bolbec, mais cette hypothèse semble onéreuse ou installer un poteau incendie ayant une capacité de 60 m3 heure, il y a la possibilité de répartir deux PEI de 30m3/h à moins de 200 mètres. Cette solution est beaucoup moins onéreuse et parait tout à fait réalisable sur notre commune qui présente de bons débits.

Monsieur le Maire présente les 2 devis proposés par STGS pour l'implantation d'un poteau rue de la mairie 4 164.72 €, un route de Bolbec s'élevant à 4 083.60 € TTC afin de couvrir la zone étudiée.

Monsieur le Maire propose également de curer la mare afin de redonner une capacité de stockage en eau plus importante. Il convient de mandater un bureau d'étude pour analyser les boues puis les faire évacuer, il est également convenu d'y installer une crépine et d'y améliorer l'accès chemin du claret et chemin de Versailles.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, décide :

Nombre de voix pour : 11 Nombre de voix contre : et Nombre d'abstentions :

- **D'Autoriser** les installations de deux poteaux incendie rue de la mairie et route de Baclair par STGS
- **D'inscrire** la dépense d'un montant de 8 248.32 € TTC au BP 2019
- **De mandater** un bureau d'étude pour analyser les boues et ensuite procéder à leur évacuation pour ainsi curer la mare
- **D'Améliorer** et signaler les accès de la mare par le chemin du claret et le chemin de Versailles.

TRAVAUX EN COURS

- Réalisation de la peinture de la salle des Tilleuls
- Modification de la rampe d'accès de l'abri bus
- Installation du banc et de la poubelle
- Achat de divers panneaux de signalisation
- Assainissement transferts de lagune
- Extension assainissement route de Baclair
- Fibre optique
- Réfection de voirie devant la mairie devrait être prise en charge en grande partie par les services de Caux Seine Agglo, il restera à la charge de commune la réfection des trottoirs

POLICE MUNICIPALE INTERCOMMUNALE

Les services de Caux Seine Agglo mettent en place une Police Municipale Intercommunale à la demande des maires pour répondre à leurs besoins en matière de sécurité publique et de problématique environnementale, un garde champêtre sera présent sur son territoire (plusieurs communes alentours) du lundi au vendredi en journée et lors l'occasion particulières sur demande (ex : Organisation d'une course, vide grenier, regroupement de bande le week-end...). Ci-dessous la liste des champs d'interventions possible :

- La police de proximité
- la police de la route
- le maintien de la tranquillité publique
- l'intervention en matière d'urbanisme
- l'application des arrêtés municipaux
- la prévention par le dialogue et la proximité avec les habitants
- la surveillance générale du territoire et des bâtiments communaux
- la surveillance des manifestations
- la réglementation funéraire
- La police de la chasse, de la pêche et de l'environnement
- La Vidéo protection
- La coordination avec la Gendarmerie et la Police Nationale
- La prévention de la délinquance

Au vu de l'augmentations des demandes d'adhésions et de la diversification des services proposés par la PMI, une réflexion est menée pour trouver un meilleur équilibre des coûts. En effet, à ce jour le coût de l'adhésion réclamée aux communes s'élève à 3.50 € par an et par habitant alors que le coût salarial représente 17 € par an par habitant et à 25 € par an par habitant en y intégrant tous les frais de fonctionnement. C'est pourquoi, Caux Seine Agglo proposera un arbitrage politique en conseil communautaire afin de fixer les modalités de fonctionnement et financières. Toutefois, il est probable que le nouveau coût de l'adhésion n'excède pas les 6.50 € par an par habitant.

Il sera donc demandé à Monsieur Richard chef de service de la police intercommunale de venir faire une présentation de son service à l'ensemble du conseil.

BILANS DE CONSTRUCTION

Terrain Bachelet 3 terrains sur 4 de vendus

Terrain Etchegoène les 4 sont vendu les travaux du permis d'aménagement sont achevés et les deux permis des deux bâtiments sont accepté et les travaux de rénovation ont démarrés

Terrain Fleury les 3 terrains sont vendus

Terrain Lecomte, le découpage de l'air de retournement est en cours avec l'aide technique des services de la rudologie et Véolia.

RECRUTEMENT

Pour cause de départ en retraite le poste d'agent d'entretien et accompagnateur dans le transport scolaire sera vacant à compter du 01/03/2020, il convient donc de prévoir son remplacement pour un poste d'une durée hebdomadaire de 10h00 dont les missions sont :

Accompagnatrice dans le transport scolaire, Maintien de la propreté des locaux administratifs, techniques ou spécialisés (nettoyage des sols, des vitres, du mobilier, des sanitaires et des cuisines), Remise et réception des clés et de la vaisselle mise à disposition des locations de salle, Aide à l'organisation des manifestations communales

Il est donc demandé de mettre en ligne une vacance de poste sur le portail proposé par le centre de gestion 76.

MODALITES DE PAIEMENT ET TARIFS DES LOCATIONS DES SALLES

Il est vous proposé de revoir les tarifs des salles communales, qui n'ont pas été revus depuis 2015 et de moderniser les modalités de paiements.

Salle des Tilleuls

Il est proposé de maintenir des tarifs de location actuels pour la salle des tilleuls mais d'équilibrer ceux de la salle du chêne. Actuellement les tarifs sont : Raffetotais : week-end : 300 € vin d'honneur : 200 € Caution 300 € et Extérieur : week-end : 450 € vin d'honneur : 350 € Caution 300 €

Salle du Chêne

Il est proposé au conseil municipal de réviser les tarifs de location de la salle du chêne car actuellement les tarifs sont : Raffetotais : week-end : 220 € vin d'honneur : 200 € Caution 300 € et Extérieur : vin d'honneur : 350 € Caution 300 €. Il est précisé qu'elle pourra être louée les week-ends uniquement aux Raffetotais qui feront des repas sans cuisson et/ou aux extérieurs pour des vins d'honneur, à savoir que la priorité des locations restera la tenue des activités communales et associatives.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, décide :

- **D'appliquer** les tarifs ci-dessous à compter du 01 Octobre 2019 :
 - Salle des Tilleuls :
 - Pour les Raffetotais : Week-end : 300 € / Vin d'honneur : 200 € / Caution : 500 €
 - Pour les Extérieurs : Week-end : 450 € / Vin d'honneur : 350 € / Caution : 500 €
 - Salle du Chêne :
 - Pour les Raffetotais : Week-end : 260 € / Vin d'honneur : 200 € / Caution 500 €
 - Pour les Extérieurs : Vin d'honneur : 350 € / Caution 500 €
- **De facturer** la vaisselle ou tout autre matériel cassé ou perdu comme indiqué sur l'état des lieux contradictoire établi avec chaque locataire.
- **De réclamer** un chèque de caution à chaque demande réservation qui pourra être encaissé en cas de non-paiement de la location salle ou de toutes dégradations.
- **De Facturer** la location par la réalisation d'un titre de recette, ainsi la facturation ne se fera plus par la régie et l'encaissement se fera directement auprès de la trésorerie ou par le biais du

paiement en ligne. Il convient donc de clôturer la régie n°39 dédiée aux recettes des locations de salles.

CLOTURE DE LA REGI N°39 LOCATION DE SALLE

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 novembre 2008, autorisant le maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al.7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du maire du 3 février 2009 instituant la régie de recettes,

Vu la décision du maire du 17 juin 2013 modifiant la régie de recettes

Considérant

que le Conseil Municipal décide de modifier les modalités de paiement des locations de salles
 que la facturation des locations se fera par la réalisation d'un titre de recette
 que l'encaissement des recettes se fera directement auprès de la trésorerie ou par le biais du paiement en ligne

Il convient donc de clôturer la régie de recette n°39 dédié aux recettes des locations de salles

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, décide :

- **De clôturer** la régie de recette n° 39 à compter du 30 septembre 2019.

DIVERS

Il est proposé de remplacer le lave-verres et d'étudier l'achat d'un nouveau lave-vaisselle plus performant pour la location de la salle du chêne ainsi que l'achat d'une deuxième débroussailleuse.

Bruit de voisinage un courrier a été adressé à l'ensemble des Raffetotais pour rappeler les règles de courtoisie et les obligations de chacun.

L'association sportive des pompiers de Bolbec organise le dimanche 03 novembre 2019 leur traditionnelle course la corrida sur notre commune 2 plans de courses, L'association a formulé une demande d'interdiction, de circuler rue de la mairie (partie située entre la route du calvaire et la rue de l'église, ainsi que de stationner sur le parking devant la mairie, le dimanche 3 novembre de 7h à 13h, afin de veiller à la sécurité de la zone de départ et d'arrivée des 4 courses de la corrida organisée ce dimanche. Il est aussi demandé la possibilité d'envoyer les voitures des coureurs stationner sur le stade situé rue de l'école (lieu des vide greniers), ceci afin d'éviter de trop congestionner les autres rues de Raffetot, sachant que même si une année ne fait pas l'autre, il y avait 282 inscrits en 2018 et une cinquantaine de spectateurs.

Monsieur le Maire remercie les bénévoles pour l'organisation du semi-marathon

La fête du village c'est très bien déroulée se fut encore un bon moment de partage.

Monsieur Le Maire lit le courrier adressé par Mme Fleury qui souhaite émettre quelques suggestions au Conseil Municipal pour le bien-être des citoyens de la commune et favorable à la biodiversité :

- Construction d'un abri vélo à côté de l'abri car pour permettre aux enfants d'aller au car en vélo et y déposer leur vélo en sécurité. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette requête et explique que nous possédons déjà un « cale vélo »

- Installation de récupérateur d'eau de pluie des toitures de l'église avec un habillage végétal pour qu'il s'intègre au site, afin offrir une alternative économique et écologie à l'arrosage dans le cimetière. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette requête et envisage de procéder à cette installation.
- Installation de panneaux solaire sur la toiture de la salle du Chêne pour réduire le coût de l'électricité. Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette requête car cette réflexion avait été menée lors de la rénovation de la salle mais l'état de la toiture entrainerait trop frais pour le moment pour envisager cette solution.
- Interdire le plastique sur les talus. Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette requête.
- Indication par un petit panneau de la direction des toilettes disponible dans la cour de l'école. Conseil Municipal émet un avis favorable à cette requête
- Faire ralentir la circulation, le Conseil Municipal a évoqué ce sujet plutôt dans la séance et mène plusieurs réflexions pour diminuer la vitesse.

Le prochain anim'cross aura lieu à Alvimar le 12 octobre 2019.

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Il aura lieu le Vendredi 22 Novembre 2019

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 20 h 00 les jours, mois et ans susdits.

Signatures :

Le Maire

B. CADIOU

Les Adjoints

1^{er} Adjoint
C. CHARBONNIER

2^{ème} Adjoint
L. LEVER

3^{ème} Adjoint
M. MAUGER

Les Conseillers Municipaux

J. DEHAIS

C. LECOMTE

C. LEMONNIER

F.GILBERT

T. FERAILLE

W. DESSOLES

M. THUILLIER